



Plan de reprise des Célébrations

Dans le cadre de l'urgence sanitaire et compte tenu des mesures de confinement qui ont été décrétées par les autorités, notre association cultuelle a suspendu ses cultes à partir du 15 mars 2020 inclus.

L'évolution favorable de la crise et le décret n°2020-618 du 22 mai 2020¹ autorisent les établissements de culte à recevoir à nouveau du public.

Le conseil d'église de l'association propose donc ce plan de reprise de nos activités dans la conformité aux recommandations ministérielles et au guide de bonnes pratiques édité par le CNEF² (Conseil National des Evangéliques de France).

Elaboration du plan de reprise

Le conseil d'église Eglise Evangélique de la Croix-Rousse a chargé M. Jesse Leightenheimer d'élaborer ce plan et il l'a validé au cours d'une réunion en date du 25 juin 2020, ayant donné lieu à l'établissement d'un procès-verbal.

L'objectif des mesures qui ont été décidées est d'empêcher toute contamination du public qui est accueilli dans les locaux loués ordinairement le dimanche par l'association, à savoir le ***Belambra Clubs "Villemanzy", 21 Montée Saint-Sébastien, 69001 Lyon.***

Les membres de l'association et le public accueilli seront tenus informés des dispositions prises par le conseil d'église, et le plan de reprise sera communiqué au délégué départemental du CNEF. Il sera également consultable sur le site internet de l'église : <https://www.eglisecroixrousse.com/>

Aménagement du bâtiment

1. Capacité d'accueil
 - a. Compte tenu de la surface de la salle principale, nous ne pourrons accueillir qu'un **nombre limité de 50 personnes** afin de respecter la

¹ Décret n° 2020-618 du 22 mai 2020 complétant le décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

² <https://www.lecnf.org/articles/55699-guide-pratique-de-reprise-des-cultes-evangeliques> 1

limite d'une personne pour 4m² et les contraintes de distanciation physique d'1 mètre.

- b. Afin de respecter cette capacité maximale d'accueil, les personnes qui souhaitent participer aux Célébrations devront s'inscrire au préalable auprès du coordonnateur. L'inscription pourra se faire via un lien ou par SMS au 06.26.68.75.48, au plus tard le samedi soir à 22h (pour le culte du lendemain). Si la capacité maximale d'accueil est déjà atteinte, le coordonnateur pourra signifier aux derniers inscrits qu'ils ne pourront pas être accueillis sur place. Ils pourront toutefois avoir accès au culte sur internet comme cela était le cas pendant le confinement.
2. Régulation des mouvements de personnes
 - a. Un flux de circulation à **sens unique** sera matérialisé par des affiches et/ou un marquage au sol. L'entrée se fera par l'entrée habituelle du hôtel, et la sortie par la sortie de la porte de secours de la salle. Un flux spécifique sera prévu pour accéder aux sanitaires. (voir le schéma d'organisation de la salle en fin de document)
 - b. Il sera demandé au public de ne pas former d'attroupement dans la salle.
 3. Signalétique
 - a. Les consignes sanitaires telles que les gestes barrières ou le nombre de personnes autorisées par pièce seront affichés judicieusement.
 4. Aménagement des espaces communs
 - a. Les chaises seront organisées de manière à assurer la distanciation d'1 mètre entre les personnes venues séparément. Une zone famille, une zone couple et une zone pour les individus seuls seront aménagées.
 - b. Les portes seront maintenues ouvertes pour éviter les manipulations des poignées. La porte d'entrée sera fermée 15min après le début du culte.
 5. Matériel utilisé
 - a. Il n'y aura pas de distribution de bulletins du culte ou de tout autre document. Chacun sera invité à apporter sa propre Bible. Le animateur de culte et le prédicateur auront chacun leur pupitre et leur propre micro. Des poubelles ouvertes seront à disposition dans les différents espaces.
 6. Sanitaires
 - a. Nous encouragerons fortement chaque personne à se laver les mains après chaque visite aux toilettes.
 7. Nettoyage
 - a. Le nettoyage des locaux est assuré par le personnel de l'hôtel. Toutefois, si un cas avéré de Covid-19 a fréquenté les locaux, nous procéderons à leur désinfection.

Mesures liées aux personnes

1. Consignes sanitaires

- a. Les gestes protecteurs ou barrières suivants seront affichés de manière visible et rappelés au public :
 - i. Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une SHA,
 - ii. Éviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche,
 - iii. Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt,
 - iv. Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable,
 - v. Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique :
 1. ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade
 2. distance physique d'au moins 1 mètre (soit 4m² sans contact autour de chaque personne)
 3. ******Les personnes présentant des symptômes évocateurs du Covid (tels que fièvre, toux, difficultés respiratoires, oppression thoracique, maux de tête, maux de gorge, douleurs musculaires, perte de goût ou d'odorat...) seront incitées à ne pas venir dans les locaux, ou à les quitter immédiatement si les symptômes se révèlent sur place.**
- b. Port du masque
 - i. Conformément au décret du 22 mai 2020, **pour toutes les personnes de plus de 11 ans, le port du masque reste obligatoire, en particulier lors des chant, des prières à haute voix et des déplacements ne garantissant pas la distanciation d'1 mètre entre les personnes. Il est permis d'ôter son masque pour des actes rituels comme la Cène.** Des masques homologués seront à disposition du public.
 - ii. **Les musiciens et les orateurs sur scène pourront être dispensés du port du masque dans la mesure où une distance de 3m est respectée avec le public présent en face.**

Déroulement des activités

1. Le culte

a. Horaires

- i. Le culte débutera à 17h.
- ii. Les musiciens commenceront la répétition à 15h30.
- iii. Le personnel d'accueil et équipe de sono viendront à 15h pour organiser les locaux et recevoir les consignes du coordonnateur.
- iv. L'accueil et l'installation du public débuteront à 16h45 et se termineront à 17h15, heure à laquelle la porte d'entrée sera fermée.

b. Accueil

- i. Une équipe d'accueil de 3 à 4 personnes assurera la bonne installation du public et le bon déroulement de la Célébration dans le respect des consignes de ce document. Elles seront identifiées par un badge.
- ii. Le public accueilli se verra proposer dès son arrivée une désinfection des mains par une solution hydroalcoolique (pour les plus de 3 ans) et le port d'un masque à usage unique s'ils n'en ont pas déjà (pour les plus de 11 ans). L'inscription préalable sera vérifiée à l'entrée de salle du hôtel. Une personne non inscrite pourra se voir refuser l'accès, mais il est possible qu'elle puisse se joindre au culte s'il devait rester des places libres malgré les inscriptions préalables.
- iii. La liste des participants sera conservée pendant 1 mois par le coordonnateur et pourra être communiquée aux autorités sanitaires en cas de contamination avérée d'une personne présente lors d'une célébration.
- iv. Des photographies datées seront prises pour pouvoir, au besoin, apporter la preuve du respect de la réglementation et de la diligence des responsables de l'église.

c. Installation du public

- i. Un membre de l'équipe d'accueil se chargera de placer les participants, en commençant dans la mesure du possible par la partie avant. Il veillera à éviter tout attroupement dans la salle et à indiquer le flux de circulation à suivre pour se rendre aux toilettes.

d. Sainte cène

- i. Nous fournirons les matériaux pour la sainte cène, qui sont dans des emballages pré-fabriqués.

e. Offrandes

Schéma d'organisation de la salle

